

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTSSeptième session
Moscou, Fédération de Russie, 8 – 12 avril 2013AVANT-PROJET DE CODE D'USAGES POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES AFIN DE PRÉVENIR ET DE
RÉDUIRE LA CONTAMINATION PAR LES ALCALOÏDES DE PYRROLIZIDINE DE L'ALIMENTATION DE CONSOMMATION
HUMAINE ET DE CONSOMMATION ANIMALE*Observations soumises à l'étape 3 par le Costa Rica, l'Union européenne, le Ghana, l'Inde, la Fédération de Russie, les États-Unis
et l'Union Africaine***COSTA RICA**

Le Costa Rica se réjouit de l'opportunité de soumettre des observations sur le document CX/CF13/7/12 Avant-projet de Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine des aliments de consommation humaine et animale.

Observations:

Le Costa Rica n'a aucune observation à soumettre sur ce document. Nous soutenons la proposition du groupe de travail de renvoyer l'avant-projet du Code d'usages à l'étape 2 pour une nouvelle rédaction, observations et examen à la prochaine session du CCCF, en insistant sur la structure du document, le contenu et en examinant tout autre question jugée nécessaire.

UNION EUROPÉENNE

L'union européenne et ses États membres (UEEM) reconnaissent et apprécient le bon travail effectué par le groupe de travail électronique sous la direction des Pays-Bas sur l'élaboration du projet de Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine des aliments de consommation humaine et animale.

L'UEEM souligne l'importance de ce Code d'usages.

Concernant les recommandations au CCCF, l'UEEM souscrit à la structure proposée sur la base du type de terre, même si cela entraîne la répétition des pratiques de gestion dans certains cas. L'UEEM n'a pas d'autres questions à signaler.

À titre d'observation spécifique, l'UEEM s'interroge sur la nécessité et la pertinence de mentionner certaines substances actives comme exemples d'herbicides (voir § 45).

GHANA

Observation: Le Ghana soutient la recommandation de renvoyer l'avant-projet de Code d'usages à l'étape 2 pour reformulation et observations.

Justification: Il y a encore des points de discussion comme la structure et le contenu ainsi que des incertitudes concernant le risque associé aux AP pour les humains.

Cependant, nous encourageons le groupe de travail électronique à poursuivre l'élaboration du Code d'usages car il fournirait une orientation aux pays membres pour prévenir la contamination des aliments de consommation humaine et animale par les AP et/ou réduire cette contamination.

INDE**Paragraphe 9: Évaluation de la conformité avec la législation pertinente**

La recommandation de renvoyer l'avant-projet de code à l'étape 2 pour remaniement, observations et examen à la prochaine session du CCCF est acceptable.

Nous avons également noté que le projet de code comporte beaucoup d'indications qui sont répétées à différents endroits. Il serait utile d'examiner le changement de la structure du code de sorte à éviter ces répétitions.

Observations spécifiques

Paragraphes 26, 36, 40, 59 et 64: ces paragraphes recommandent l'emploi de sacs hermétiquement fermés pour le traitement et le transport de plantes contenant des AP après leur retrait du sol. Cette pratique de gestion apparaît être restrictive.

On propose par conséquent que les textes dans les paragraphes ci-dessus soient amendés correctement afin d'indiquer d'une manière générique que les plantes contenant des AP qui ont été retirées du sol soient traitées et transportées d'une façon qui empêche leur propagation et l'emploi de sacs fermés hermétiquement peut être retenu en tant qu'exemple.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Position:

Nous soutenons la proposition du Comité de la Commission du Codex Alimentarius de développer des approches afin de réduire les alcaloïdes pyrrolizidine dans l'alimentation de consommation humaine et animale proposé dans le document CX/CF 13/7/12.

ÉTATS-UNIS

Les États-Unis soutiennent la recommandation du groupe de travail électronique de renvoyer l'avant-projet de code d'usages à l'étape 2 pour remaniement, observations et examen à la prochaine session du CCCF.

UNION AFRICAINE

<p>Document qui n'a pas encore été téléchargé.</p> <p>L'Union africaine soutient l'avant-projet de code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine de l'alimentation de consommation humaine et de consommation animale.</p> <p>Lorsque le document est téléchargé, il devrait être examiné afin d'assurer que les pratiques recommandées sont réalisables dans le contexte africain.</p>	<p>Nous soutenons l'activité sur les alcaloïdes de pyrrolizidine à cause des effets néfastes potentiels sur les humains et le fait que dans la plupart des pays africains le bétail est autorisé à paître librement et il peut manger des plantes (mauvaises herbes) contenant des alcaloïdes de pyrrolizidine en particulier durant les époques de sécheresse ce qui pourrait résulter dans des transferts vers les humains par le biais de l'alimentation.</p>
--	--